



POMPIERS(ÈRES) SUR APPEL (Temporaire 600)

Le SSIM c'est quoi :

- 2^{ème} plus gros service d'incendie permanent à temps plein en Estrie;
- 2 casernes, ce qui permet d'offrir un service optimal aux Magogois et Magogoises;
- Plus de 1 300 appels par an : incendie, désincarcération, sauvetage nautique et sur glace, sauvetage en forêt, premier répondant et plus;
- 145,68 km² à couvrir.
- +- 60 pompiers permanents et temps partiels.
- Une division prévention et mesure d'urgence avec 3 préventionnistes.

Les pompiers sur appel comblent les absences des employé(e)s selon les besoins et sont appelés en renfort lors de rappel pour incendie ou autre sinistre. En effet, tu seras appelé sur tous les appels en première alarme. De plus, relève de nos pompiers(ères), ils sont formés et intégrés dans le SSIM en vue d'obtenir au cours des prochaines années, un poste permanent.

Profil recherché :

Passionné par ton métier, tu es un joueur d'équipe et tu prends à cœur la sécurité. Tu as complété le programme de pompier II. De plus, tu possèdes un permis de conduire valide de classe 4A et la certification de premier répondant. Détenir la carte de conducteur d'embarcation de plaisance, connaître le territoire desservi et avoir un anglais fonctionnel sont des atouts.

Ta résidence permanente est située dans un périmètre de 25 km de la caserne 1 située au 66, rue Sherbrooke à Magog. Si tu ne résides pas dans ce périmètre, tu devras t'engager à établir ta résidence permanente dans un délai qui sera fixé par la Ville.

Ce que nous offrons :

- L'opportunité de faire partie d'un service permanent en plein développement;
- L'opportunité d'être formé à titre de relève;
- Un taux horaire de 21,15 \$

Dates à retenir :

- L'entrée en poste est prévue pour mai ou juin 2021;
- L'examen écrit aura lieu début mai 2021;
- L'examen physique aura lieu en mai 2021;
- Les entrevues se dérouleront en mai 2021.

Fais partie d'un service en pleine évolution, postule dès maintenant en faisant parvenir ton CV par courriel à rh@ville.magog.qc.ca, et ce, **avant le 30 avril 2021**.

*Nous communiquerons **seulement** avec les personnes qui seront retenues pour participer au processus.*